

ASSOCIATION LES AMIS DE LA RADE DE VILLEFRANCHE
(loi de 1901)

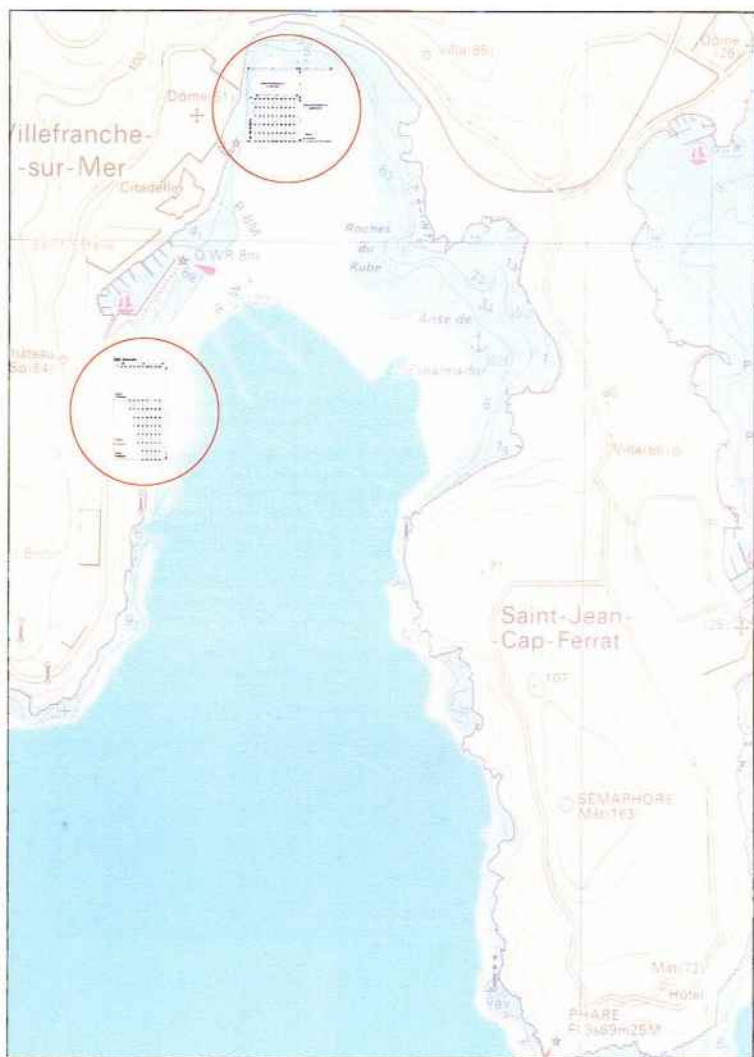
DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME



PROJET DE MOUILLAGES REGLEMENTÉS DANS LA RADE DE VILLEFRANCHE



Siège social : 1375, Boulevard Napoléon III - Villa Riva Bella - Pont Saint Jean
06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER
Tél. : 04 93 01 38 28 - E.mail : linopat@tiscali.fr



AVANT PROPOS

Comme chacun sait, le problème du stationnement des bateaux, au lieu de se résorber va en s'accroissant.

Les causes sont connues :

A l'heure actuelle, il manque plus de 150 000 places dans les ports français.

- Les commandes de bateaux neufs ne cessent de croître
- La Côte d'Azur est saturée en ports de plaisance et la tendance n'est pas à la construction de nouveaux.
- Les terrains en bordure de mer pour stockage à sec sont inexistantes ou hors de prix

Cela aboutit à une situation anarchique au détriment de l'environnement ainsi que de la sécurité.

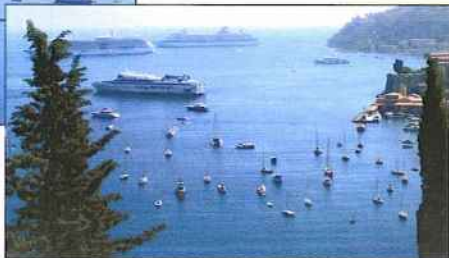
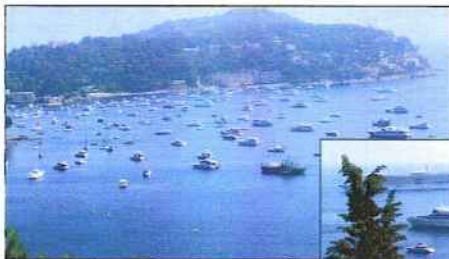
- Les zones de mouillage réglementées sont pratiquement inexistantes dans les Alpes Maritimes alors qu'elles sont nombreuses dans le Var.

Avantages d'une zone de mouillage organisée et réglementée sur corps morts.

Les avantages par rapport à un mouillage sur ancre sont innombrables.

- Pas de prolifération de la *Caulerpa Taxifolia* et autres algues destructrices.
- Préservation des herbiers de posidonies (plus de labourage des fonds marins par les chaînes et les ancres, donc plus de menace sur l'écosystème).
- Diminution de la pollution (déchets, détritus, vidanges sauvages...)
- Sécurité des bateaux (plus de risques d'échouage, collisions...)
- Tranquillité des plaisanciers qui peuvent quitter leur bateau en toute confiance pour aller visiter les environs, aller au restaurant...)
- Pas d'installation lourde, le site reste quasiment naturel, les bateaux bien alignés.
- La sécurité du mouillage occasionnera une circulation des bateaux toute l'année et pourquoi pas un étalement des vacances nautiques.

Le mouillage sur corps mort est d'ailleurs recommandé par toutes les entités scientifiques, gouvernementales et européennes.



LA BAIE DE VILLEFRANCHE

S'il y a un site dans les Alpes Maritimes propice à la création de zones de corps morts réglementées, **c'est bien la Baie de Villefranche qui présente un très bon abri naturel** où de plus en plus de bateaux viennent s'abriter ou stationner.

Malheureusement, cela engendre une anarchie et une pollution croissante car rien n'est organisé ni contrôlé.

La Mairie de Villefranche a proposé de créer une zone de corps morts aux MARINIÈRES, projet qui a eu l'aval du Conseil Municipal ainsi que de la Commission Nautique locale.

L'idée est louable et nous la soutenons vivement mais elle tarde à se concrétiser d'une part et d'autre part, compte tenu du fait que la législation impose 25% de places réservées au passage et que la liste mise en place avoisine les 100 demandes, le problème ne sera pas résolu.

L'Association les Amis de la Rade de Villefranche qui représente à ce jour la majorité des plaisanciers de la rade, pense que ce projet ne répond pas aux réalités du plan d'eau actuellement et encore moins dans un avenir très proche.

L'Association les Amis de la Rade de Villefranche qui est composée de personnes appartenant à tous les corps de métiers ayant signé une charte de bonne conduite fait les propositions suivantes :

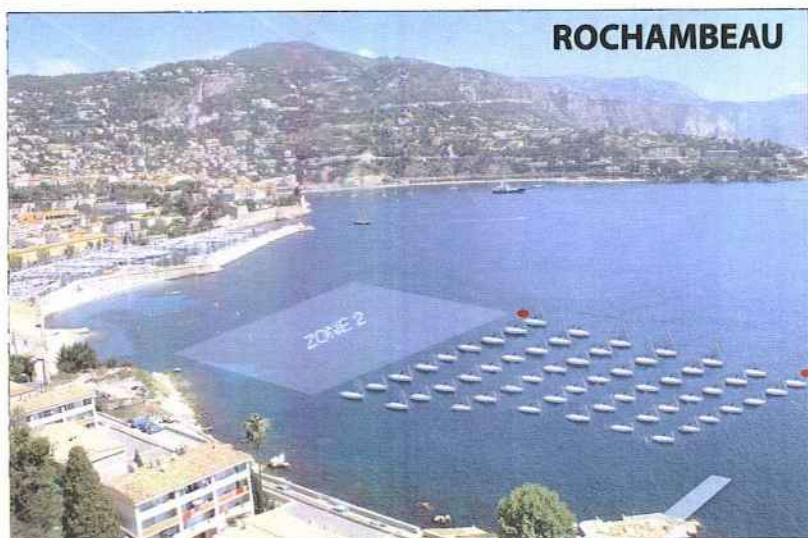
1. DANS L'IMMÉDIAT :

- **Créer, mettre en place et gérer** une zone de 50 places de corps morts aux MARINIÈRES à l'emplacement prévu par la Mairie (voir plan ZONE N°1 en haut page suivante)
- **Créer, mettre en place et gérer** une zone de 44 places de corps morts à ROCHAMBEAU (voir plan ZONE N°1 en bas page suivante).

2. PAR LA SUITE :

Faire de même pour les 2 extensions aux MARINIÈRES (Zone N° 2 et 3) ainsi que compléter la zone ROCHAMBEAU (voir plan page suivante)

Il est à noter que pour les MARINIÈRES par exemple, la superficie ne sera pour 50 bateaux que de 2 hectares pour la ZONE 1 alors qu'elle est de 10 hectares à l'heure actuelle pour le même nombre de bateaux. (voir photos page 5)



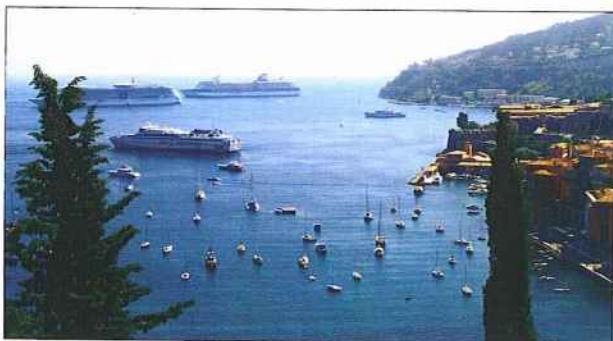
PRESENTATION DU PROJET

Le projet se compose de 2 zones : les MARINIÈRES et ROCHAMBEAU.

I. LES MARINIÈRES

Depuis plusieurs dizaines d'années, des bateaux mouillent sur ancre ou sur corps mort aux Marinières qui présente un bon abri en fond de rade. Malheureusement, de plus en plus de bateaux viennent y séjourner ou stationner ce qui soulève les problèmes précédemment cités.

Ces bateaux occupent une surface très importante et c'est l'anarchie visuelle



Le même nombre de bateaux peut être parqué en toute sécurité sur une surface beaucoup plus réduite et dans bel alignement. insérer marinière nouveau



Cette zone des Marinières sera composée d'une zone principale (zone 1) et de 2 extensions futures (zone 2 et zone 3).

Dans un premier temps notre association se propose de créer une zone de 50 postes de mouillage sur corps mort soit 5 rangées de 10 bateaux.

N.B : Le principe de ce projet a déjà été accepté par le Conseil Municipal de Villefranche. Sur ces 50 postes, 25% seront réservés au passage soit 13 places.

- La zone sera délimitée par des signalisations conformes à la législation en vigueur : bouées cardinales au N/E et S/E, feu fixe rouge alimenté par panneau solaire (voir schéma ci-dessous)
- Les bouées seront numérotées.
- Les annexes seront parquées sur une zone spécifique en accord avec la Mairie. (l'idéal pour cela serait sur un ponton flottant avec point d'eau).
- Les ordures ménagères seront stockées dans les containers de la ville qui sont à proximité.
- Les bateaux auront l'obligation d'être entretenus et surveillés.

En fait aux Marinières, il n'y aura aucun bouleversement par rapport à la situation actuelle, simplement un bon impact visuel et une excellente sécurité pour les biens et les personnes.



PLAN DE SITUATION

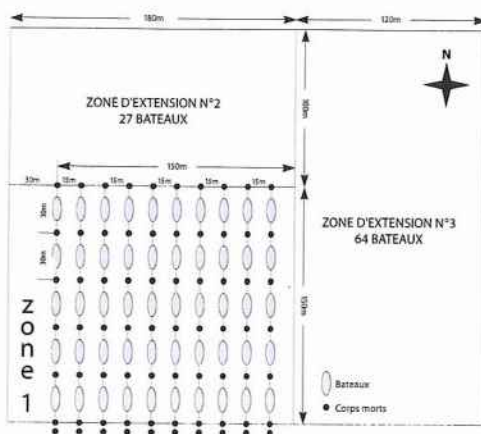


• La zone n°1 traitée dans ce projet s'étend sur un carré de 150m O/E et de 150m S/N soit 2Ha environ pour 45 bateaux.



PLAN DE DETAIL

- Les corps morts seront espacés de 15 mètres latéralement et de 30 mètres longitudinalement, ce qui permet une prise de bouée en tout sécurité d'une part et un débattement largement suffisant par gros temps de Sud, d'autre part.
- Les corps morts de la 1ère rangée SUD seront reliés entre eux par une chaîne galva de 16m/m
- Les bateaux seront amarrés devant et derrière sur bouée.(voir plan de masse et plan de détail)



DETAILS TECHNIQUES (Identiques aux MARINIÈRES et à ROCHAMBEAU)

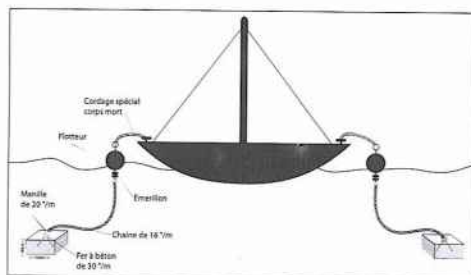
Les corps morts seront constitués de blocs de béton armé (ciment à 350 Kg) de 1m50 x 1m50 x 0,50m de haut soit 2,820 tonnes.

Un fer à béton de 30m/m de diamètre sera noyé dans la masse et de là partira la chaîne galva de 16m/m (rupture 12 tonnes) d'une longueur égale à la hauteur d'eau + 3 mètres qui sera reliée à la bouée par l'intermédiaire d'un émerillon.

Un cordage spécial corps mort (30% d'élasticité) de 26m/m de diamètre (rupture 12 tonnes) reliera le bateau à la bouée.

Cette configuration sera la même à l'avant et à l'arrière (voir schéma ci-dessous).

Les blocs de béton armé seront construits sur la terre plein, mis à l'eau avec un camion grue et mis en place au moyen d'un « parachute » (ballon) de 3 tonnes de levée.



COUT DES TRAVAUX

Prix part corps mort en moyenne en H.T

	EUROS
• 1 Bouée corps mort	118,00
• 12m de cordage diamètre 26 spécial C.M. (résistant 12.2 T)	108,00
• 35m de chaîne diamètre 16m/m (rupture à 12 T)	175,00
• 3 manilles diamètre 20	10,00
• Bloc de béton	150,00
• Ferrailage + anneau	125,00
• Coffrage	150,00
• Location camion grue	20,00
• Divers (bouteilles plongées, bouts, bouées, parachute, carburant...)	60,00
• Main-d'œuvre	200,00

1.116,00

Pour 50 mouillages, il faut 60 corps morts

Coût total des travaux aux MARINIÈRES : 1.116,00 x 60 = 66 960,00 euros

FINANCEMENT DES TRAVAUX AUX MARINIÈRES

Compte tenu du fait que ce projet a obtenu l'aval du Conseil Municipal, **il nous paraît logique que la Mairie de Villefranche débloque cette somme**, l'Association les Amis de la Rade de Villefranche se chargera de la construction, de la mise en place et de la gestion.

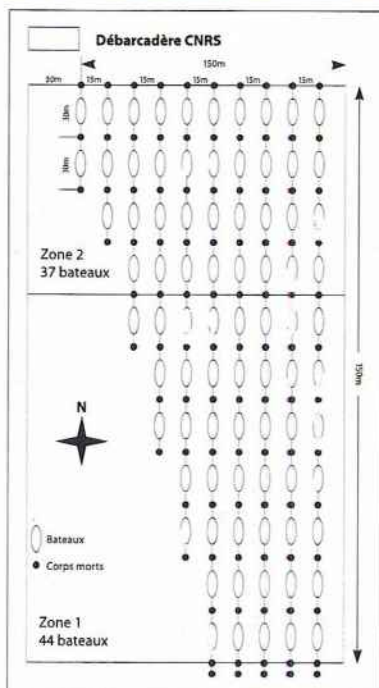
GESTION

Ce point est très important. En effet, si on ne veut pas retomber dans les problèmes présents (anarchie, pollution, sécurité, environnement...) **seule une association comme la nôtre dont tous les membres ont signé la charte de bonne conduite peut se faire respecter et créer une auto-police.**

Plusieurs membres de l'association sont sur leur bateau toute l'année et pourront donner l'alerte, ce qui est impossible pour un gestionnaire seul.

- Un panneau indiquant la zone de mouillage sera installé.
- Un fascicule indiquant les consignes à respecter ainsi qu'un guide sera distribué aux bateaux de passage.
- Une taxe par corps mort sera versée au Trésor Public par le gestionnaire. Cette taxe sera négociée avec Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.
- Des dépliants seront édités et placés dans tous les ports de la Côte pour informer les usagers de la Rade des possibilités ainsi que des obligations.
- Ces changements dans la baie de Villefranche seront notifiés au SHOM ainsi qu'à tous les guides nautiques.
- Un site internet est en cours de création.

II. ROCHAMBEAU



C'est à ROCHAMBEAU qu'a été construit le port romain. ROCHAMBEAU est le meilleur abri de la Rade par Mistral.

La création ou plutôt la réorganisation du plan d'eau de ROCHAMBEAU nous paraît être la solution idéale pour répondre aux exigences et attentes de chacun.

En effet, la situation géographique de cette zone rassemble toutes les qualités d'un abri naturel. Protection en cas de Mistral, profondeur d'eau suffisante...etc).

Une zone définie par nous (voir plan) pourrait contenir les bateaux parfaitement intégrés au paysage.

Cet espace organisé et géré au mieux permettrait non seulement de répondre efficacement aux nombreuses demandes d'autorisation des plaisanciers de la Rade mais de faciliter **les vœux de la Mairie d'interdire le mouillage dans la Baie.**

On ne pourra interdire le mouillage et protéger la Rade que si une alternative est proposée aux gens de passage et aux usagers réguliers.

De plus, il y a très peu de travail à faire pour rendre le site opérationnel rapidement (les quais sont existants et la hauteur d'eau permet d'accoster). Les annexes pourront être stockées hors de l'eau sur des racks.

Une première zone (ZONE 1) de 44 postes peut être créée rapidement.



La zone sera délimitée à la pointe S/E et N/E par une signalisation conforme à la législation en vigueur.
Les conteneurs à ordures sont déjà installés à proximité ainsi que ceux des huiles lourdes.

En ce qui concerne le problème du parking, point épineux dans le secteur et au stationnement des annexes, **il faudrait que la C.C.I nous libère le terrain vague où sont entreposées les épaves de bateaux.** Une cinquantaine de places de parking pourraient être créées.

L'accès aux quais et la mise à l'eau des annexes se fera par la descente existante, seul un morceau de quai de 3 ou 4 mètres serait à reconstruire, tâche que l'Association les Amis de la Rade de Villefranche assurera.

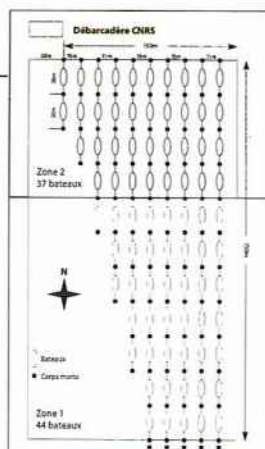
La circulation pour l'accès à cette zone sera totalement indépendante de la citée de ROCHAMBEAU (voir photos ci-dessus).

DETAILS TECHNIQUES :

Ce sont les mêmes qu'aux MARINIÈRES.

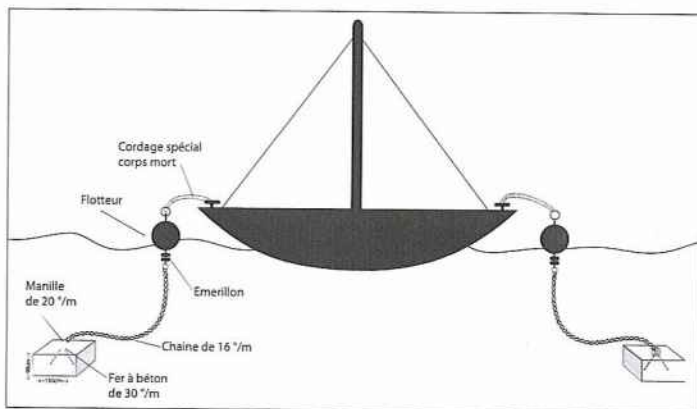
PLAN DE SITUATION :

La première tranche sera constituée par la ZONE 1 du plan



PLAN DE DETAIL :

Les corps morts seront placés comme aux MARINIÈRES



COUT DES TRAVAUX :

Le coût des travaux à ROCHAMBEAU pour 44 postes sera de $1.125 \times 55 = 61.875$ euros H.T

FINANCEMENT DES TRAVAUX À ROCHAMBEAU :

Pour ROCHAMBEAU, l'Association les Amis de la Rade de Villefranche fabriquera, mettra en place, financera le projet et assurera la gestion.

Ce financement se fera à hauteur de 60% en apports personnels et 40% par prêt bancaire.

GESTION :

Etant donné que le financement est assuré à 100% par l'association et qu'un crédit sera à rembourser, **il paraît indispensable que l'association ou un membre qu'elle désignera assure la gestion.**

Il faut rappeler que le principe est qu'il faut favoriser la prise de corps morts. De ce fait les tarifs de location devront être attractifs ce qui ne laissera pas beaucoup de marge au gestionnaire.

Seule une association faite de bénévoles pourra s'en sortir financièrement.

DUREE DE LA DEMANDE

Cette demande d'autorisation est d'une durée de 15 ans renouvelables.

L'occupation des corps morts est demandée pour toute l'année car en effet, comme mentionné ci-dessus « Où mettre les bateaux hors saison ? » Le problème se reposera en hiver. Il n'y a pas d'autres alternatives possibles.

Mais cela n'est pas un inconvénient, au contraire, **c'est la solution pour faire un étalement des vacances nautiques.**

En effet, les plaisanciers qui hésitent à naviguer pendant la mauvaise saison, n'hésiteront plus sachant qu'ils seront en sécurité dans la baie.

L'échantillonnage des installations a été surdimensionné dans le but de résister à toute tempête venant du SUD seule direction pouvant lever des creux importants dans la Rade.

Paiement d'une taxe au Trésor Public par le gestionnaire :

- Une taxe de 100 euros par an sera versée au Trésor Public pour chaque corps morts exploité.

MARINIÈRES : 50 bateaux = 5 000 euros par an.

ROCHAMBEAU : 44 bateaux = 4400 euros par an.

N.B : lorsque la totalité des zones sera opérationnelle le Trésor Public recevra 22.200 euros par an alors que jusqu'à présent il ne percevait strictement rien.

OBSERVATIONS

Ce projet est non seulement réaliste mais de plus c'est la seule façon de résoudre les problèmes que nous vous rappelons :

- **Il n'y a plus de place dans les ports** (il faut 15 à 20 ans d'attente) de ce fait, on ne peut pas moralement et techniquement déloger les bateaux.
- **Les Affaires Maritimes pourront enfin sortir tous les objets et corps morts** sans mettre en danger les bateaux. Elles pourront verbaliser les contrevenants.
- **La Mairie pourra interdire le mouillage sur ancre dans la zone** puisque des places seront réservées sur corps mort, d'où une régénération de l'écosystème.
- A terme cela pourra rapporter **plus de 20000 euros par an à la commune.**
- En mettant en place un ponton fixe ou flottant à ROCHAMBEAU à la limite de la zone de limitation de vitesse, **on pourra obliger les skieurs nautiques, scooters des mers, ... à évoluer en dehors de la zone à vitesse limitée**, alors qu'à l'heure actuelle ils font le gymkana entre les bateaux . Personne ne peut se baigner en pleine Rade.

QUI EST L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA RADE DE VILLEFRANCHE ?

- Une association regroupant la majorité des plaisanciers utilisateurs de la Rade et ayant signé une charte de bonne conduite.
- Cette association est composée de membres exerçant plusieurs corps de métiers ce qui rend ce projet parfaitement réalisable.
- Nous avons fait à plusieurs reprises des actions de nettoyage et enlèvement d'épaves.

Notre souhait est de participer plus activement à la vie de la commune de Villefranche par des actions liées au nautisme, à l'écologie, à l'environnement...

PLANIFICATION DES TRAVAUX

NB : il faudrait que ces corps morts soient mis à l'eau avant la mauvaise saison, le plus tôt possible serait le mieux.

Les travaux débuteraient aussitôt l'accord donné. La zone 1 des MARINIÈRES serait opérationnelle 1 mois après le début des travaux.

La zone 1 de Rochambeau suivrait.